**Article Chapeau**

**Mon espace santé, un nouveau service en Haute-Garonne !**

L’ensemble des assurés de la Haute-Garonne bénéficie dès à présent et en avant-première, du service Mon espace santé, avant son déploiement national début 2022.   
Piloté par l’Etat et mis en œuvre par l’Assurance Maladie, Mon espace santé permet de stocker ses informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé de son choix en toute confidentialité et sécurité.   
Ce nouveau service permet ainsi à l’assuré de mieux gérer sa santé au quotidien et améliore son suivi médical.  
Il est accessible sur le site [monespacesante.fr](https://www.monespacesante.fr/)  
[Pour en savoir plus](https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/actualites/mon-espace-sante-un-nouveau-service-disponible-en-haute-garonne)

**Article**

**Mon espace santé, le nouveau service pour gérer votre santé, est disponible en Haute-Garonne !**

Mon espace santé est le nouvel espace numérique individuel qui permet de conserver ses informations médicales et de les partager avec les professionnels de santé de son choix en toute confidentialité. La sécurité et la protection des données personnelles - hébergées en France – sont garanties par l’Etat, la CNIL et l’Assurance Maladie.  
Ouvert pour tous les bénéficiaires du régime général, de la MSA et de la MGEN, Mon espace santé est accessible, depuis le 30 août, en Haute-Garonne, en Loire-Atlantique et dans la Somme, puis, début 2022, sur l’ensemble du territoire national.  
 **Quelles sont ses fonctionnalités ?**

**Dès aujourd’hui,** Mon espace santé vous permet d’accéder aux fonctionnalités suivantes :

* **Votre dossier médical** pour retrouver de façon sécurisée toutes vos informations santé au même endroit et les partager avec les professionnels de santé de votre choix.

*Par exemple, vous pouvez déposer vos bilans sanguins afin de les rendre facilement accessibles à votre médecin traitant.*

* **Une messagerie de santé sécurisée** pour recevoir des informations en toute confidentialité de la part des professionnels de santé.

*Votre médecin traitant pourra, par exemple, vous envoyer une lettre d’orientation vers un médecin spécialiste.*

**À partir de janvier 2022, vous aurez aussi accès à :**

* **Un agenda de santé** pour enregistrer au même endroit l’ensemble de vos rendez-vous médicaux passés et à venir.

*Grâce à l’agenda, vous pourrez ainsi recevoir des rappels pour vos vaccins ou dépistages.*

* **Un catalogue d’applications,** utiles pour votre santé et sélectionnées par l’État, compatibles avec Mon espace santé qui faciliteront votre parcours de santé.

*Par exemple, vous pourrez synchroniser un glucomètre connecté avec Mon espace santé pour récupérer automatiquement vos données de santé.*

**Comment y accéder ?  
Vous avez reçu un email ou un courrier contenant le code provisoire vous permettant d’accéder à votre service Mon espace santé.   
Vous pouvez activer Mon espace santé** sur le site [monespacesante.fr](https://www.monespacesante.fr/) avec votre carte Vitale et le code provisoire, pour bénéficier immédiatement des services proposés.   
**En tant que parent**, c’est à vous d’activer Mon espace santé pour votre enfant mineur, grâce au code provisoire que vous avez reçu pour lui. Attention, vous devez aussi vous assurer que l’autre parent est d’accord.   
**Si vous avez déjà un Dossier Médical Partagé (DMP),** les données enregistrées seront préservées et accessibles depuis Mon espace santé, à l’activation de votre service.

Si vous le souhaitez, vous avez également la possibilité de vous opposer **à la création de Mon espace santé** sur le site [monespacesante.fr](https://www.monespacesante.fr/) en utilisant le code provisoire, dans le délai d’un mois après sa réception. Vous pouvez à tout moment changer d’avis pour bénéficier du service en vous connectant sur [monespacesante.fr.](https://www.monespacesante.fr/) En l’absence d’opposition de votre part, le service Mon espace santé est automatiquement créé un mois après avoir reçu l’email ou le courrier contenant votre code provisoire.   
Pour pouvoir l’utiliser, il faut simplement l’activer en demandant un nouveau code sur le site [monespacesante.fr.](https://www.monespacesante.fr/)

**Comment sont gérées les données de santé ?**

* Vous **choisissez vous-même** quels professionnels de santé ont accès à vos données.
* Vous pouvez **masquer une information médicale**. Seuls votre médecin traitant et l’auteur du document y auront accès.
* Vous pourrez demander la **fermeture** de Mon espace santé et la **suppression** de toutes vos données **à tout moment**.

**A qui s’adresser en cas de questions supplémentaires ?**  
Des conseillers dédiés répondent à toutes vos questions sur Mon espace santé au **34 22** *(appel gratuit + prix appel, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30).*